

Procès-Verbal
du Comité Social d'Établissement
Séance du 11 juin 2025

Séance du mercredi 11 juin 2025 à 14h00

Étaient présents :

Président de séance :

M. Rodolphe BOURRET

Directeur Général

Représentants du Personnel Titulaires :

M. Stéphane GAUBERTI	CGT
Mme Marina GARCIA	CGT
M. Didier LEA	CGT
M. Benoît DUHAMEL	CGT
M. Nicolas DECONINCK	CGT
Mme Claudia INTAGLIATA-LEA	CGT
Mme BARATELLA Ariel	CGT
Mm Didier RENOSI	CGT
M. Michel FUENTES	FO
M. Pascal CARBONI	FO
Mme Sandrine BUHLER-BEYEL	FO
Mme Laurence FUENTES	FO
Mme Nadine GRAND	FO
M. Michaël QUERALH	CFDT

Représentants du Personnel Suppléants :

Mme Bénédicte DESJARDINS	CGT
Mme Sandrine GUGLIELMINO	CGT
Mme Sylvie TORDJEMAN	CGT
Mme Isabelle HUBERT	FO
M. Thierry BARBIER	FO
M. Michaël QUERALH	CFDT

Membres participants à titre consultatif :

Mme Houda BEAUGE	Directrice des Ressources Humaines
Mme Jocelyne BERTOGLIO	Responsable soignant du Pôle NSCR-IULS
Mme Marie-Hélène MAHAGNE	Médecin Responsable Unité SI UNV
Mme Laure PISCITELLI	Cadre de santé
M. Raphaël ORTEGA	Responsable soignant du Pôle CVTPN
Mme Olivia HUYNH-PALEOTTI	Responsable Administratif du Pôle CVTPN
Mme BARRAL Danielle	Cadre de santé
Mme Véronique PEILLON	Responsable RH

M. BOURRET ouvre la séance à 14 heures 05 et s'enquiert d'éventuelles déclarations préliminaires de la part des membres du CSE.

Il passe la parole à M. GAUBERTI qui informe les membres de la séance qu'il souhaite qu'une motion de censure relative à « *l'alerte contre les pressions institutionnelles liées à la réorganisation des services hospitaliers dans le cadre de la délégation polaire au CHU de Nice* » soit annexée au présent procès-verbal. Il ajoute que celle-ci sera transmise au Ministère de la santé, à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) ainsi qu'à l'ensemble du personnel hospitalier.

Il considère que l'importance des réorganisations internes en cours implique la mise en place d'un outil d'évaluation externe.

M. BOURRET prend note de cette demande. Il passe la parole à Mme BEAUGE qui indique que le premier point inscrit à l'ordre du jour de la séance, pour information, est celui du coffre-fort numérique.

AFFAIRES GENERALES

1. Direction des Ressources Humaines :

Coffre-fort numérique Information

Mme PEILLON est invitée à présenter ce point en s'appuyant sur la présentation jointe au présent procès-verbal. Elle rappelle que le travail relatif à la mise en place de cet outil a été réalisé en lien avec la Direction des Affaires Médicales et la Direction des Systèmes d'Information.

Elle précise que le principe tend à ce que tous les professionnels du CHU, qu'ils soient membres du personnel médical ou non médical, reçoivent leur bulletin de salaire par voie dématérialisée, après que celui-ci ait été déposé dans leur coffre-fort numérique (CFN). Elle ajoute que chaque agent va recevoir un lien par mail qui lui permettra de créer son CFN. Elle précise qu'au-delà de la dématérialisation du bulletin de salaire, le coffre-fort numérique constitue un espace de stockage dématérialisé et sécurisé au bénéfice de l'agent.

Ce coffre-fort permet également de stocker gratuitement des données personnelles qui suivront chaque professionnel en cas de départ de l'établissement. Elle mentionne toutefois que seuls les éléments versés par le CHUN auront une valeur probante.

Mme BEAUGE remercie Mme PEILLON pour sa présentation et ajoute que la mise en place du CFN est réalisée en application de la réglementation. Les agents ont la possibilité de conserver le format papier pour leur bulletin de salaire. Elle s'enquiert d'éventuelles remarques ou interrogations de la part des membres du CSE.

M. BARBIER souhaite savoir si la Direction aura accès à l'ensemble des pièces personnelles déposées par l'agent dans son coffre-fort.

Mme PEILLON répond par la négative. Elle indique que le coffre-fort est personnel et confidentiel.

En l'absence d'interventions supplémentaires, Mme BEAUGE indique le passage au point relatifs aux projets.

PROJETS

1. Pôle IULS / NSC :

a. Augmentation capacitaire UNV_SI Avis

Mme BEAUGE passe la parole à Mme BERTOGLIO ainsi qu'au Docteur MAHAGNE pour la présentation du projet.

Mme BERTOGLIO s'appuie sur la présentation jointe au présent procès-verbal et rappelle que la mise en œuvre de ce projet fait suite à une demande initiale de l'ARS PACA tendant à augmenter le capacitaire des soins intensifs de neurologie vasculaire (UNV SI) de 16 lits.

Elle ajoute que le projet de réorganisation de l'UNV SI s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation globale des soins critiques permettant une augmentation capacitaire de 12 lits.

Elle mentionne que le déménagement a eu lieu le 5 juin dernier au niveau de la zone D de Pasteur 2 et souligne que cette relocalisation a permis le passage de 8 à 12 lits avec une mise en adéquation de l'effectif IDE et AS, dans le respect des normes prévues par la réglementation pour ce type de secteur.

Mme BEAUGE remercie Mme BERTOGLIO pour cette présentation et passe la parole à Mme FUENTES qui souhaite faire part de sa satisfaction quant à la création de services à taille humaine, dans des locaux adaptés.

En l'absence d'interventions complémentaires, Mme BEAUGE propose de passer le projet au vote.

- L'organisation syndicale C.F.D.T. émet un avis favorable,
- L'organisation syndicale C.G.T. émet un avis favorable,
- L'organisation syndicale F.O. émet un avis favorable.

Un avis favorable unanime est émis sur le projet d'augmentation du capacitaire UNV-SI.

2. Pôle IULS / NSC

b. Développement de l'Hôpital de Jour Douleur avec une augmentation capacitaire

Mme BEAUGE propose de passer au projet suivant relatif au développement de l'Hôpital de Jour douleur avec une augmentation du capacitaire.

Elle donne à nouveau la parole à Mme BERTOGLIO.

Mme BERTOGLIO s'appuie sur la présentation annexée au présent procès-verbal et rappelle les objectifs du projet :

- Adapter les effectifs ainsi que le capacitaire du service aux nouvelles exigences d'activité afin de maintenir les activités développées pour poursuivre la dynamique initiée,
- Réduire les temps d'attente pour les patients entre la consultation initiale et la prise en charge en HDJ,
- Poursuivre et développer l'intégration des approches évaluatives et thérapeutiques innovantes dans l'offre de soin du Département Evaluation et Traitement de la Douleur (DETD).

Elle rappelle qu'il s'agit de la seule structure douleur chronique labellisée au niveau régional qui avait un capacitaire initial de 2 lits et qui atteint aujourd'hui 6 lits.

Mme BEAUGE remercie Mme BERTOGLIO et passe la parole à M. BARBIER qui fait part de sa satisfaction considérant que cette offre de soins répond à un besoin de la population et qu'elle doit devenir un fleuron pour le CHUN, la seule réserve étant liée au manque d'espaces des locaux.

En l'absence d'interventions complémentaires, Mme BEAUGE propose de passer le projet au vote.

- L'organisation syndicale C.F.D.T. émet un avis défavorable,
- L'organisation syndicale C.G.T. émet un avis défavorable,
- L'organisation syndicale F.O. émet un avis favorable.

Un avis défavorable est émis au projet de développement de l'Hôpital de Jour douleur avec une augmentation du capacitaire.

PASTEUR 2 – PHASE 2

1. Pôle CVTPN :

Unité de médecine ambulatoire..... Avis

Mme BEAUGE propose de passer au point suivant relatif à l'Unité de Médecine Ambulatoire et accueille M. ORTEGA, Responsable Soignant de pôle, Mme HUYNH-PALEOTTI, Responsable Administratif de Pôle ainsi que Mme BARRAL, Cadre de Santé.

Mme BEAUGE donne la parole à M. ORTEGA qui s'appuie sur le diaporama annexé au présent procès-verbal pour indiquer que ce projet répond à des objectifs spécifiques de prise en charge des patients et qu'il permet le regroupement de six secteurs sur une même unité de lieu alors même que ces derniers étaient isolés les uns des autres.

Il ajoute que l'installation dans de nouveaux locaux au niveau 3 de la tranche 2 de Pasteur 2 contribue à l'amélioration de la prise en charge et permet le passage de 35 à 57 places pluridisciplinaires.

Il complète en indiquant que la mise en œuvre de ce projet permet une augmentation de l'activité de 10 000 à 16 000 actes avec une adaptation des horaires d'ouverture au type de prise en charge.

Il conclut en précisant qu'il s'agit d'une organisation performante adaptée aux besoins des patients et des professionnels qui fera l'objet d'une évaluation.

Mme BEAUGE remercie M. ORTEGA pour cette présentation et passe la parole à Mme BUHLER-BEYEL qui souhaite avoir des précisions quant à la diminution des ETP pour les personnels AS et ASH.

Monsieur ORTEGA indique que cette évolution des effectifs AS et ASH s'explique par la mutualisation des équipes ainsi que par la modernisation de l'offre de soins. Le projet a été travaillé avec les équipes et il paraissait pertinent d'inscrire ce niveau de ressources dans le projet au regard du nombre de patients. Une réévaluation des effectifs pourra être réalisée dans le cadre du suivi du projet.

Madame BUHLER BEYEL demande, d'une part, des précisions sur le temps de travail, ayant constaté qu'un agent peut avoir plusieurs horaires de travail et, d'autre part, si ce principe a été imposé.

M. ORTEGA indique que cette mise en œuvre s'est faite sur la base du volontariat et que la fiche de poste ne prévoit que deux horaires.

Mme BEAUGE passe la parole à M. BARBIER qui souhaite avoir des précisions sur les effectifs AMA.

Mme HUYNH-PALEOTTI indique que le choix a été fait de conserver les mêmes effectifs et qu'une réévaluation sera réalisée à 6 mois puis à un an.

Sans intervention supplémentaire, Mme BEAUGE propose de passer au vote.

- L'organisation syndicale C.F.D.T. émet un avis défavorable,
- L'organisation syndicale C.G.T. émet un avis défavorable,
- L'organisation syndicale F.O. s'abstient.

Un avis défavorable est émis au projet d'Unité de médecine ambulatoire dans le cadre de Pasteur 2 Phase 2.

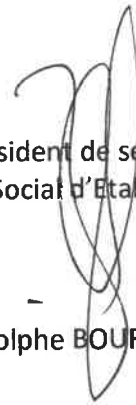
Mme BEAUGE lève la séance à 14h47.

Le Secrétaire
du Comité Social d'Etablissement

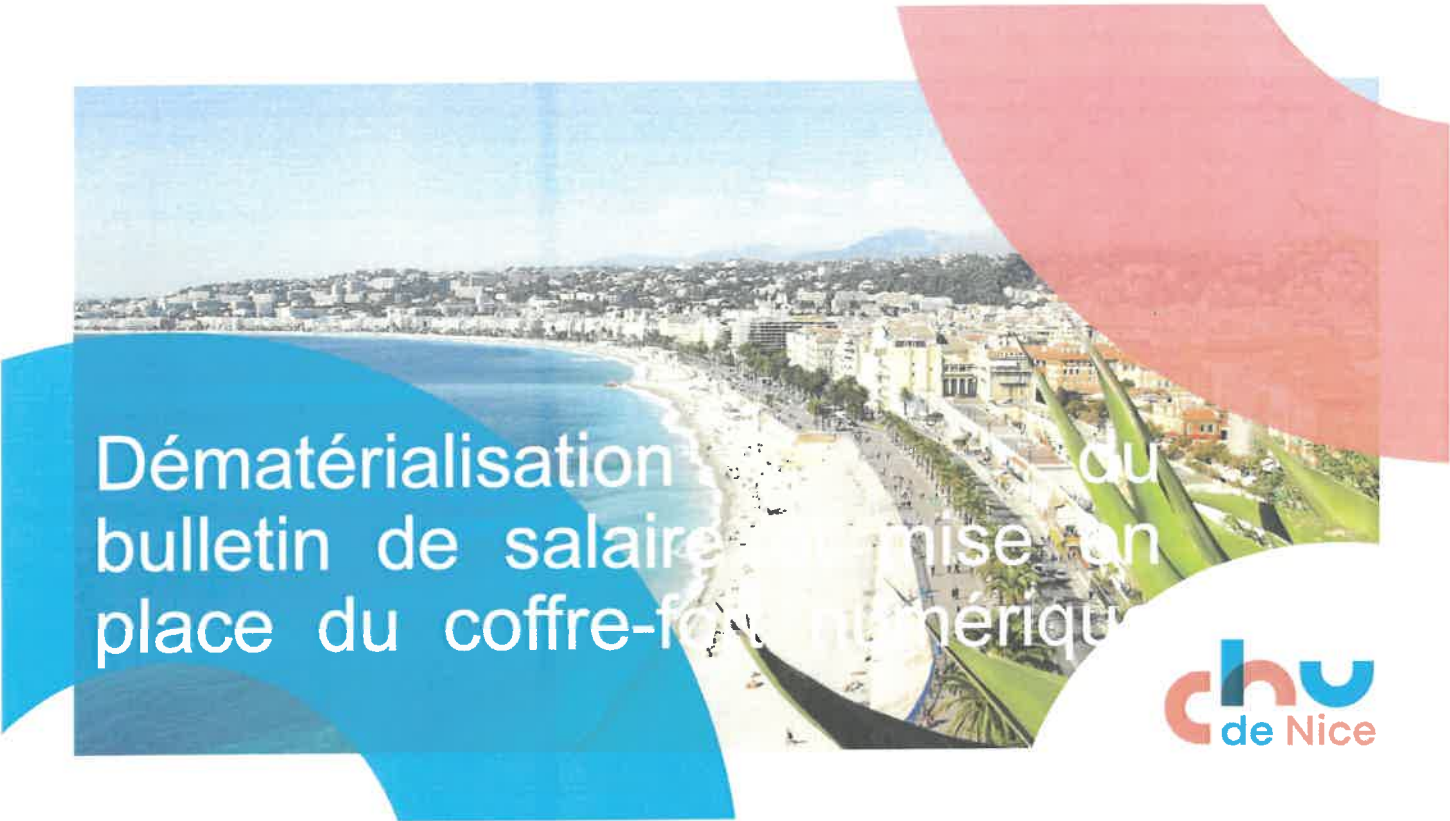


Stéphane GAUBERTI

Le Président de séance
du Comité Social d'Etablissement



Rodolphe BOURRET



Dématérialisation du bulletin de salaire et mise en place du coffre-fort numérique



DÉMATÉRIALISATION DU BULLETIN DE SALAIRE

Le principe ?

L'agent pourra recevoir son bulletin de salaire par voie dématérialisée.

C'est entièrement gratuit pour les agents.

Ce n'est pas obligatoire : l'agent peut s'opposer à ce fonctionnement et continuera de recevoir son bulletin de salaire papier.

Qu'est-ce qu'un Coffre Fort Numérique ?

Le Coffre Fort Numérique (CFN) est un espace de stockage dématérialisé et sécurisé mis à disposition de l'agent.

Le CFN lui appartient, il pourra le conserver à vie, même s'il quitte le CHU de Nice. Il est réutilisable par d'autres établissements.

Les bulletins de salaire seront déposés par la DRH et la DAM du CHU dans le CFN.

Le Coffre-fort numérique au CHU de Nice

Le CHU de Nice utilise le CFN de la société DOCAPOSTE (Groupe La Poste – <https://www.docaposte.com>).

Chaque agent, sauf opposition de sa part, recevra un lien par mail qui lui permettra de personnaliser son Coffre-fort.

La Direction des Ressources Humaines et la Direction des Affaires Médicales du CHU s'assureront prochainement que les courriels des agents connus de leurs services sont à jour afin de pouvoir adresser le lien.

L'agent pourra y accéder quand il le voudra et pourra à tout moment consulter et imprimer ses bulletins de salaire.

A terme, d'autres documents pourront être enregistrés sur le CFN de l'agent (attestations fiscales,...).

Moins de papier, c'est bon pour la planète !

Le calendrier prévisionnel de mise en place

A partir du 18/06/2025	Mail d'information pour tous les agents du CHU pour le passage en CFN et le processus de vérification des coordonnées mail et téléphoniques.	RH
A partir du 18/06/2025	Création du flyer d'information et envoi à Okantis pour insertion dans le BS de la paie de juillet 2025 (17/07/2025)	RH DSI
A partir du 18/06/2025	Modification des documents liés aux recrutement	RH
A partir du 18/06/2025	Formation des agents RH en lien avec le RAP et le RSP pour mise à jour des coordonnées des agents (adresse mail et n° de téléphone) et pour saisir les refus d'utilisation du CFN dans M-RH.	RH DSI
18/06/2025 au 30/09/2025	3 mois et 1 semaine : Période de vérification des coordonnées agents	RH
A partir du 01/10/2025	Formation des agents RH à l'utilisation du CFN afin d'en assurer le support.	RH - DSI
A partir du 16/10/2025	Phase de test (session de paie d'octobre) : Démarrage du processus de dématérialisation pour les agents volontaires (UF 0200/0220/0103).	RH - DSI OKANTIS
A partir du 16/10/2025	Assistance des RH à l'utilisation du CFN pour les UF pilotes Agent RH de pôle : assistance niveau 1 Agent RH secteur paie PM et PNM : assistance niveau 2	
Paie de novembre 2025	1 ^{ère} paie avec utilisation du CFN (novembre 2025)	OKANTIS
A partir du 16/11	Assistance des RH du CHU auprès des agents pour l'utilisation du CFN.	RH

AUGMENTATION CAPACITAIRE UNV-SI

Unité Neuro-vasculaire _ Soins Intensifs,

Dr MH. MAHAGNE, Dr B. CASOLLA, Pr N. BRONSARD, J. BERTOGLIO, S. DEGRESSAC

CSE du 11 juin 2025



2

CSE _ PROJET AUGMENTATION CAPACITAIRE UNV SI - 11 JUIN 2025



OBJECTIFS DU PROJET

Le projet d'augmentation capacitaire de l'USINV s'inscrit:

- en réponse à la demande de l'ARS d'augmenter le capacitaire des soins intensifs de neurologie vasculaire (demande initiale ARS=16 lits)
- dans le cadre de la réorganisation globale des soins critiques du CHU de Nice permettant une augmentation du capacitaire à 12 lits

AUGMENTATION CAPACITAIRE UNV-SI

CSP : 10/04/2025
Directoire : 14/04/2025

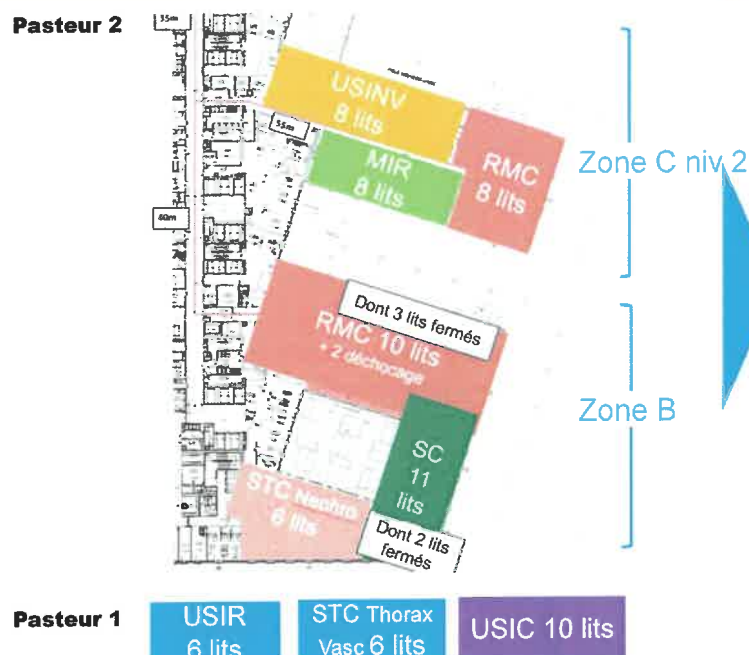
Porteur : Dr MAHAGNE / Dr CASOLLA



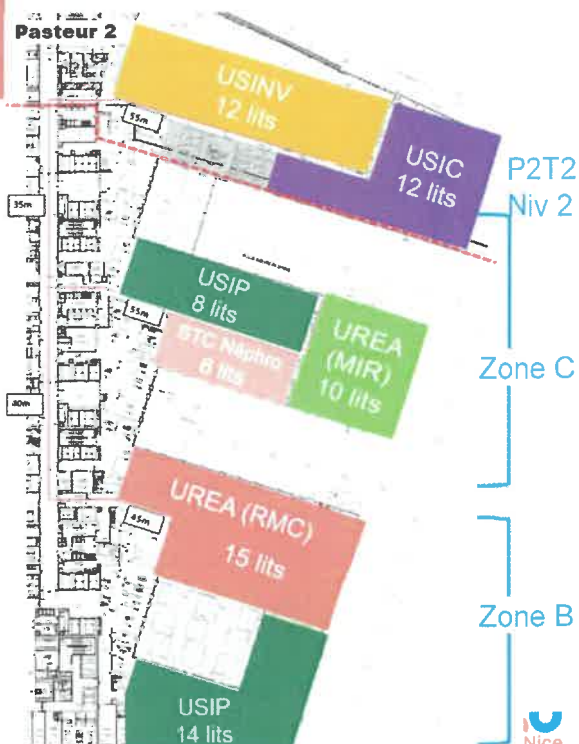
Pôle IULS-NSC

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SOINS CRITIQUES À PASTEUR 2 NIVEAU 2

Situation initiale (octobre 2024)



Situation finale (septembre 2025)



DÉMÉNAGEMENT LE 5 JUIN 2025

L'unité de soins intensifs de neurovasculaire (UNVSI) est la première des unités de soins critiques à avoir déménagé sur la phase 2 de Pasteur 2.

Le service est désormais situé au 2ème étage, zone D de Pasteur 2 - Phase 2.





Augmentation capacitaire UNV SI

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET

Passage de 8 à 12 lits de soins intensifs de neurologie vasculaire.

La mise en œuvre du projet prévoit une montée en charge progressive:

- en fonction des ressources médicales dans un contexte de difficultés à recruter des ressources médicales spécialisées en neurologie vasculaire,
- en fonction des recrutements / formations des personnels paramédicaux

Pôle iULS - NEUROSCIENCES



Augmentation capacitaire UNV SI

EVOLUTION DES EFFECTIFS PNM /SECTEUR NORMÉ / 4 LITS

« Art. D. 6124-28-5.-L'équipe non médicale d'une unité de soins intensifs, polyvalente ou de spécialité, de mention 1° ou 2° mentionnées à l'article R. 6124-34-1 comprend au moins :

- « 1° Un infirmier pour quatre lits ouverts ;
 - « 2° De jour, un aide-soignant pour quatre lits ouverts et, de nuit, un aide-soignant pour huit lits ouverts ;
 - « 3° Un masseur-kinésithérapeute justifiant d'une expérience attestée en soins critiques ;
 - « 4° En tant que de besoin un psychologue, un diététicien, un ergothérapeute et du personnel à compétence biomédicale.
- « Les personnels mentionnés aux 1° et 2° sont placés sous la responsabilité d'un cadre de santé.

UF 2123	Besoin pour 4 lits	Temps de travail	Amplitudes
IDE	5,90	12h	7h30/19h30 19h30/7h30
AS	5,90	12h	7h30/19h30 19h30/7h30
MK	0.5	7h42	8h00/18h00
Diet	0.1	7h42	8h00/18h00
Orthophoniste	0.2	7h42	8h00/18h00
Ama	0,2	7h42	8h00/18h00

Pôle iULS - NEUROSCIENCES



Augmentation capacitaire UNV SI

LES INVESTISSEMENTS LIÉS A L'ÉVOLUTION CAPACITAIRE

Nature des investissements	Montant	Durée d'amortissement en années
hôtelier	162 000,00 €	8
DINSI	10 000 €	5
Biomed	241 125 €	11
Total investissements	413 124,54 €	

Pôle iULS - NEUROSCIENCES

7

Augmentation capacitaire UNV SI

BUSINESS PLAN _ RÉSULTAT NET

	Année 2025	Année 2026
TOTAL PRODUITS DIRECTS	568 787,63 €	1 706 362,89 €
TOTAL CHARGES DIRECTES	434 751,38 €	935 116,96 €
MARGE BRUTE	134 036,25 €	771 245,93 €
TOTAL CHARGES INDIRECTES D'EXPLOITATION	247 938,71 €	533 297,20 €
TOTAL CHARGES INDIRECTES DE STRUCTURE	103 837,16 €	223 345,79 €
RESULTAT NET	-217 739,62 €	14 602,94 €

Pôle iULS - NEUROSCIENCES

8



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Pôle iULS - NEUROSCIENCES



Développement de l'HDJ douleur avec augmentation capacitaire

Département Evaluation et Traitement de la Douleur (DETD)

Dr MH. MAHAGNE, Dr B. CASOLLA, Pr N. BRONSARD, J. BERTOGLIO, S. DECRESSAC

CSE du 11 juin 2025



2

 CSE DU 11/06/2025

OBJECTIFS DU PROJET

- Adapter le effectifs ainsi que le capacitaire du service aux nouvelles exigences d'activité pour maintenir les activités développées et poursuivre la dynamique initiée
- Réduire les temps d'attente pour les patients entre la consultation initiale et la prise en charge en HDJ
- Poursuivre et développer l'intégration des approches évaluatives et thérapeutiques innovantes dans l'offre de soin du DETD

AUGMENTATION DU CAPACITAIRE HDJ-DETD

CSP : 10/04/2025
Directoire : 14/04/2025

Porteur : Dr LANTERI-MINET



Pôle IULS-NSC

PRESENTATION DU DETD

Seule structure douleur chronique labélisée Centre en région PACA Est

Expertise de niveau national pour les thérapies innovantes

Biothérapie anti-CGRP (migraine - 1^{re} file active française)
Toxine botulinique (migraine / douleurs neuropathiques – 1^{re} files actives françaises)
Neurostimulation périphérique et centrale (lomboradiculalgies / douleurs neuropathiques / migraine-céphalées)
Pharmacologie intrathécale (douleurs neuropathiques)

Expertise de niveau européen pour la prise en charge de la migraine (rapport Brain Health CNCR)

AUGMENTATION DU CAPACITAIRE HDJ-DETD

CSP : 10/04/2025

Directoire : 14/04/2025

Porteur : Dr LANTERI-MINET



Pôle IULS-NSC

CSE _ PROJET DÉVELOPPEMENT DE L'HDJ DOULEUR AVEC AUGMENTATION CAPACITAIRE

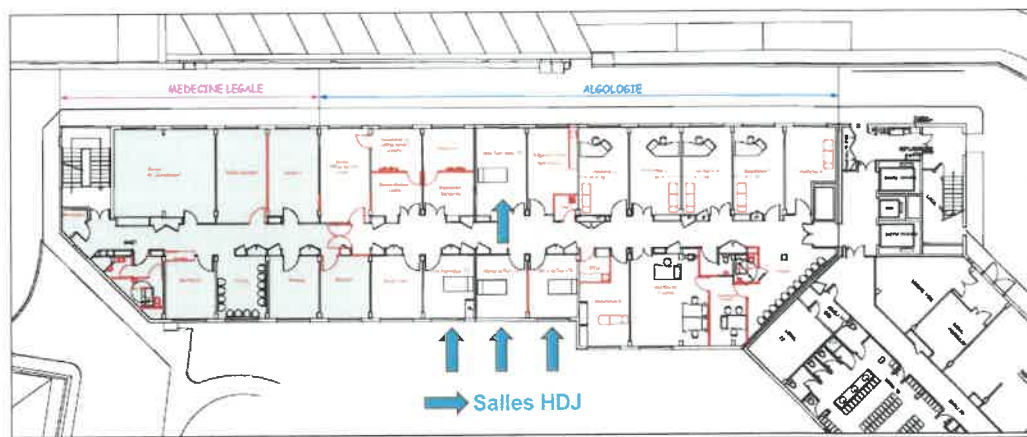


Présentation du service: Département Evaluation et Traitement de la Douleur

Hôpital CIMEZ

Entresol pavillon MOSSA

- 2 places HDJ fichier structure
- 4 places HDJ depuis des années
- 6 places HDJ installées (2024)



EVOLUTION DES EFFECTIFS PNM

DETD CR 2310	TDE autorisé (2 places)	ETPactivité Actuel	TDE cible (8 places)	Temps de travail	Horaires
IDE	5,2	5,8	6,8	7h42	8h-15h42 8h30-16h12 9h-16h42
AS	0,5	1,8	2,6	7h42	8h-15h42 8h30-16h12
ASH	0,8	1	1,2	7h42	6h00-13h42 Ou 12h18-20h
Psychologue	1,5	1,5	2	7h43	Forfait cadre

DETD CR 2310	TDE autorisé (2 places)	TDE proposé (8 places)	Écart TDE
IDE	5,2	6,8	1
AS	0,5	2,6	0,8
ASH	0,8	1,2	0,2
Psychologue	1,5	0,5	0,5

LES INVESTISSEMENTS LIÉS A L'ÉVOLUTION CAPACITAIRE

Nature des investissements	Montant
2 méridiennes	5 430,36 €
1 ECG	2 659,03 €
2 adaptables	401,80 €
2 pieds à sérum	346,32 €
2 POUSSE-SERINGUE AUTONOME	2 000,00 €
Chariot Informatisé à relevé d'information patients (MT31)	2 574,48 €
2 pack PC	2 094,64 €
mobilier hotelier	1 500,00 €

17 006,63€

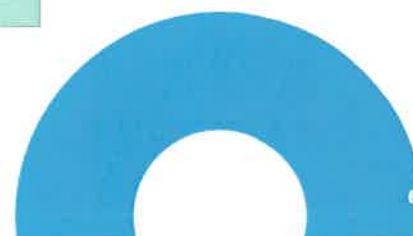
Pôle iULS - NEUROSCIENCES



BUSINESS PLAN _ RÉSULTAT NET

	Année 2025	Année 2026
TOTAL PRODUITS DIRECTS	733 869,30 €	1 169 782,16€
TOTAL CHARGES DIRECTES	319 777,72 €	533 010,32 €
MARGE BRUTE	414 091,58 €	636 771,84 €
TOTAL CHARGES INDIRECTES D'EXPLOITATION	29 163,73 €	48 610,54 €
TOTAL CHARGES INDIRECTES DE STRUCTURE	81 617,40 €	136 041,12 €
RESULTAT NET	314 530,44 €	470 820,18 €

Pôle iULS - NEUROSCIENCES





MERCI DE VOTRE ATTENTION



Pôle iULS - NEUROSCIENCES

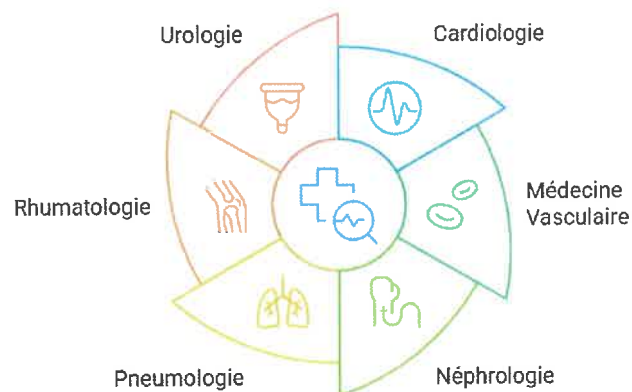
Unité de Médicale Ambulatoire (UMA)



 Unité Médicale Ambulatoire P2P2

INTRODUCTION

Aperçu des spécialités médicales



Localisation : Pasteur 2 – Zone D – 3^{ème} étage



ÉQUIPE MÉDICALE

Dr Delphine Baudouy

- Cardiologie

Pr Guillaume Favre

- Néphrologie

Dr Pascal Giordana

- Médecine vasculaire

Pr Sylvie Leroy

- Pneumologie
- CRC Mucoviscidose

Pr Christian Roux

- Rhumatologie

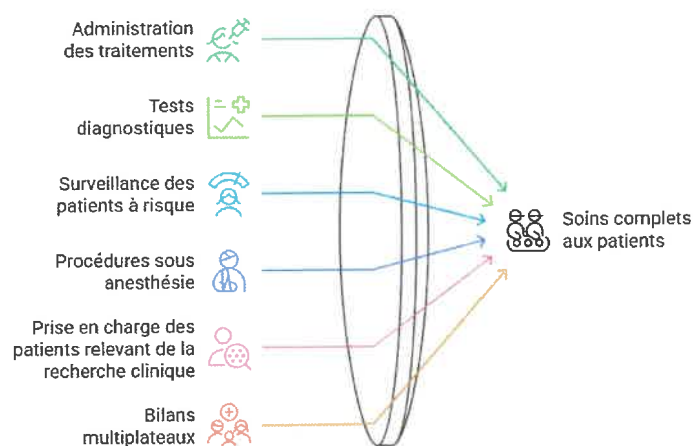
Pr Mathieu Durand

- Urologie

3

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

MISSIONS DE L'Unité Médicale Ambulatoire



**PASSAGE DE 35 À 57 PLACES
PLURIDISCIPLINAIRES SUR UN MÊME LIEU**

4

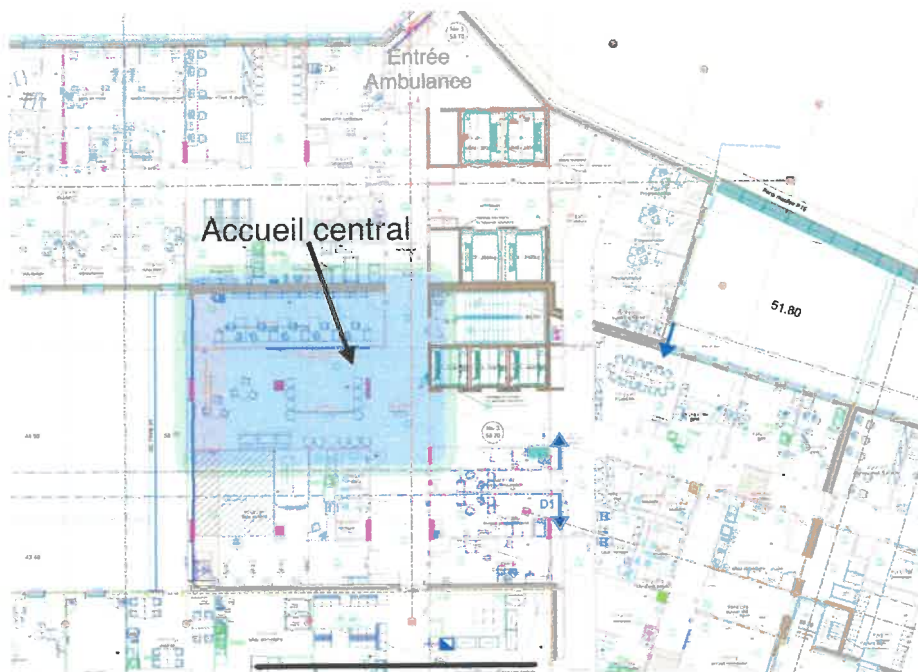
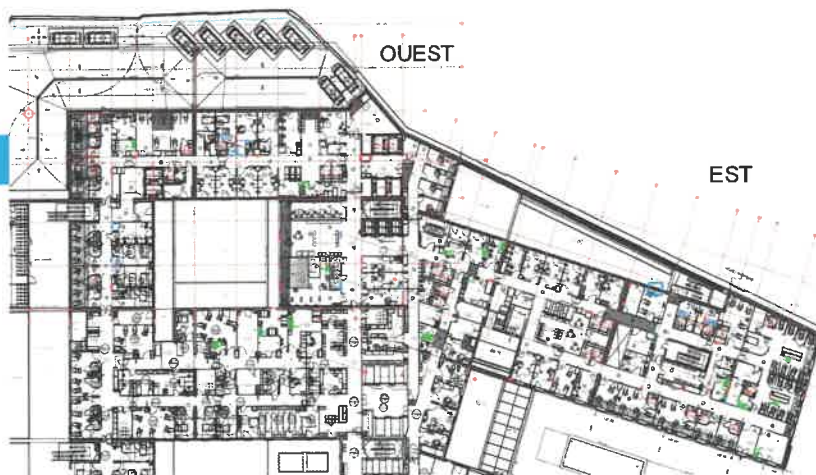
CAPACITÉ ET LOCALISATION

Côté EST : 44 places

- **Néphrologie – Dialyse – Transplantation** : 10 places
- **Pneumologie-Allergologie, Oncologie Thoracique Universitaire** : 16 places
- **Rhumatologie** : 16 places
- **Urologie** : 2 places

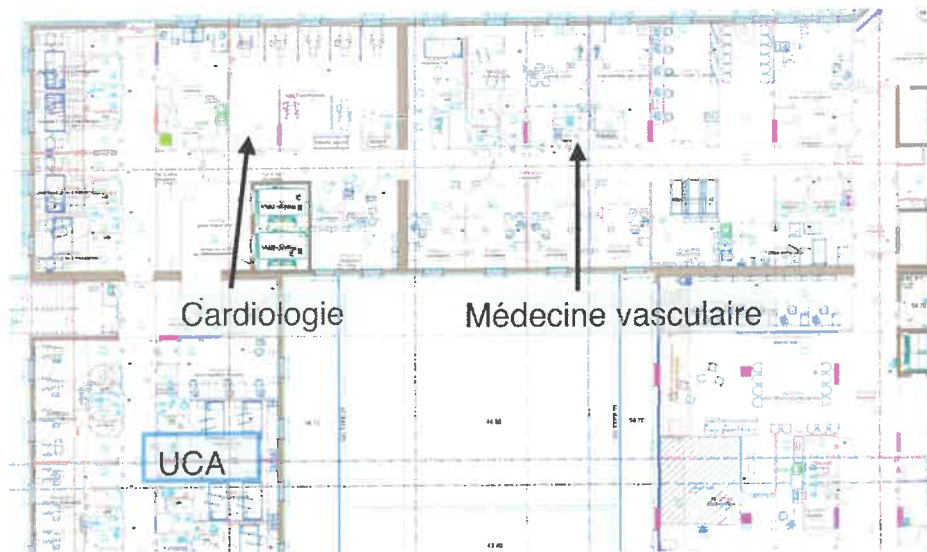
Côté OUEST : 13 places

- **Cardiologie** : 10 places
- **Médecine vasculaire** : 3 places



LA PARTIE CENTRALE DE L'UMA

L'accueil



Cardiologie

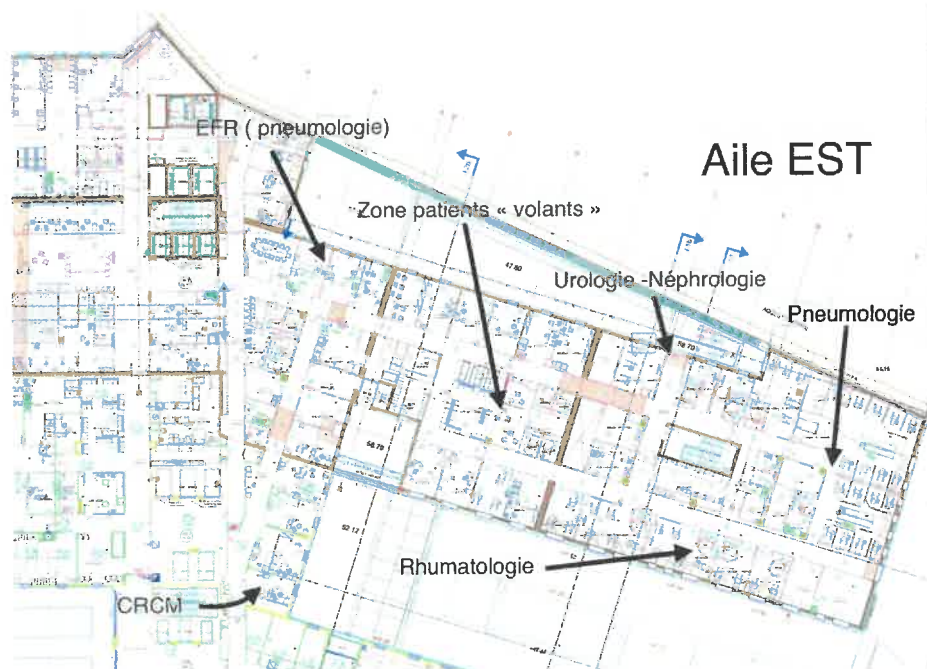
Médecine vasculaire

UCA

AILE OUEST

Cardiologie
Médecine vasculaire

7



EFR (pneumologie)

Zone patients « volants »

Urologie - Néphrologie

Pneumologie

Rhumatologie

CRCM

Aile EST

AILE EST

EFR
URO-NEPROLOGIE
PNEUMOLOGIE
RHUMATOLOGIE
CRCM

Zone patients "volants"

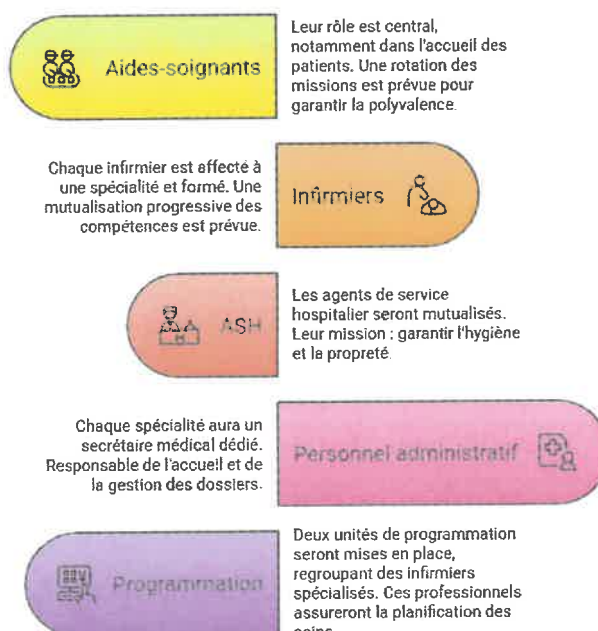
8

OUVERTURE DE L'UMA DU LUNDI AU VENDREDI DE 7H À 19H

Pneumologie
• Oncologie Thoracique Universitaire (OTU) : 7h-19h • Pneumologie Allergologie-EFX -SIRC-Multi plateaux: 8h-17h • EFR : 9h-17h • Mucoviscidose: 8h- 16h
Néphrologie
• 8h-16h
Rhumatologie
• 8h-18h
Cardiologie
• 7h-19h
Médecine Vasculaire
• 8h-19h
Programmation
• 9h-16h42

9

Membres de l'équipe UMA



10

EVOLUTION DES EFFECTIFS PARAMÉDICAUX

PROFESSIONNEL AFFECTES (PNM TOUTES SPECIALITES)	AVANT P2T2	2025
Cadre de santé	2	2
IDE	18,3	25,26
AS	9,38	7,46
AMA	4,85	4,85
ASH	3,38	2,86
DIET	2	2,5
PSYCHOLOGUE	0,9	1,4
Kiné	1,2	1,4
APA	0	0,5
TOTAL	42,39	48,23
EVOLUTION EN ETP DEPUIS 2024		5,84

Une montée en charge progressive de l'activité de l'UMA est prévue jusqu'en 2027 avec adaptation des effectifs à l'activité

11

PNEUMOLOGIE

Actuel P1									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	TDE	ETP Requis Global
Pneumologie	IDE	ALLERGO + EFX	L au V	8h-16h	1,22	7h42	2	2,45	6,85
		OTU	L au V	7h-19h	1,9	12h	2	2	
		EFR (2 salles)	L au V	8h-17h	1,22	7h42	2	2,4	
	Psychologue	JOURNEE	L au V	8h-15h42	1	7h42	1	0,9	0,9
OUVERTURE 2025 (N) + 2026 (N+1)									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requis	ETP Requis Global
Pneumologie	IDE	ALLERGO + Volant (220 jours)	L au V	8h-17h	1,26	9h	2	2,52	9,16
			2 jours sem	8h-17h	0,55	9h	1	0,55	
		OTU	L au V	7h-19h	1,9	12h	2	5	
		EFR (2 salles) 135 jours	L au V	8h-17h	1,06	9h	2	2,12	
		EFR (1 salle) 64 jours	L au V	8h-17h	0,37	9h	1	0,37	
		EFX 2 jours par semaine	2 jours sem	8h-17h	0,5	9h	1	0,6	
	Psychologue	JOURNEE	L au V	8h-15h42	1	7h42	1	1,4	1,4
	IDE Prog	Pneumo	L au V	8h-16h42	1	7h42	1	1	1

MONTÉE EN CHARGE DE L'ACTIVITÉ PROGRESSIVE



Adaptation des ressources humaines à l'activité

12

CARDIOLOGIE - MEDECINE VASCULAIRE

Actuel P1									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requis	ETP Requis Global
Cardiologie-Médecine vasculaire	IDE	MED VASC hdj	L au V	8h-15h42	1,22	7h42	1	1,22	3,77
		CARDIO hdj	L au V	7h-19h	1,94	12h	1	1,94	
		prog	L au v	9h-16h42	0,61	7h42	1	0,61	

OUVERTURE 2025 (N)									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requis	ETP Requis Global
Cardiologie-Médecine vasculaire	IDE	journée	L au V	7h-17h	1,59	10h	1	1,59	4,44
		journée	L au V	8h-18h	1,59	10h	1	1,59	
		journée	L au J	9h-19h	1,26	10h	1	1,26	
	APA	JOURNEE	L au V	8h-15h42	1	7h42	1	0,5	0,5
	IDE Prog	Cardio-Méd Vasc	L au V	9h-16h42	1	7h42	1	1	1

MONTÉE EN CHARGE DE L'ACTIVITÉ PROGRESSIVE



Adaptation des ressources humaines à l'activité

13

NEPHROLOGIE

Actuel P1									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requis	ETP Requis Global
Néphrologie	IDE	MATIN	L au V	8h-15h42	1,22	7h42	1	1,22	3,66
		JOURNEE (avec prog)	L au V	8h18-16h	1,22	7h42	1	1,22	
		HDJ+DP	L au V	8h30-16h42	1,22	7h42	1	1,22	
								0	

OUVERTURE 2025 (N) + 2026 (N+1)									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requis	ETP Requis Global
Néphrologie	IDE	MATIN	L au V	8h-15h42	1,22	7h42	1	1,22	3,2
		JOURNEE	L Ma J	8h18-16h	0,76	7h42	1	0,76	
		HDJ+DP	L au V	8h30-16h42	1,22	7h42	1	1,22	
								0	
	IDE Prog	Néphro	L au V	9h-16h42	1	7h42	1	1	1

MONTÉE EN CHARGE DE L'ACTIVITÉ PROGRESSIVE



Adaptation des ressources humaines à l'activité

14

UROLOGIE

Actuel P1									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requis	ETP Requis Global
Urologie	IDE	Uro HC/HDJ	L au V	8h-15h42	0,5	7h42	1	0,5	0,5
OUVERTURE (N) 2025									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requis	ETP Requis Global
Urologie	IDE	JOURNEE	L au V	8h - 15h 42	1,22	7h42	1	1,22	1,22

MONTÉE EN
CHARGE DE
L'ACTIVITÉ
PROGRESSIVE



Adaptation des ressources humaines à l'activité

15

RHUMATOLOGIE

Actuel P1									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requis	ETP Requis Global
Rhumatologie									
	IDE	SOINS, PROG	Prog		1	7h42		3,22	4,02
			L au V		1,22	7h42			
			L au V		1	7h42			
		ETP	L au V		0,8	7h42		0,8	
Kiné	JOURNEE	L au V	8h-15h42	1	7h42	1	0,4	0,4	
OUVERTURE 2025 (N)									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requis	ETP Requis Global
Rhumatologie									
	IDE	MATIN	L au V	7h30-15h12	1,22	7h42	1	1,22	3,24
		JOURNEE	L au V	10h18-18h	1,22	7h42	1	1,22	
		ETP	L au V	9h-16h42	0,8	7h42	1	0,8	
	Kiné	JOURNEE	L au V	8h-15h42	1	7h42	1	0,7	0,7
	IDE Prog	Rhumato	L au V	9h-16h42	1	7h42	1	1	1

MONTÉE EN
CHARGE DE
L'ACTIVITÉ
PROGRESSIVE



Adaptation des ressources humaines à l'activité

16

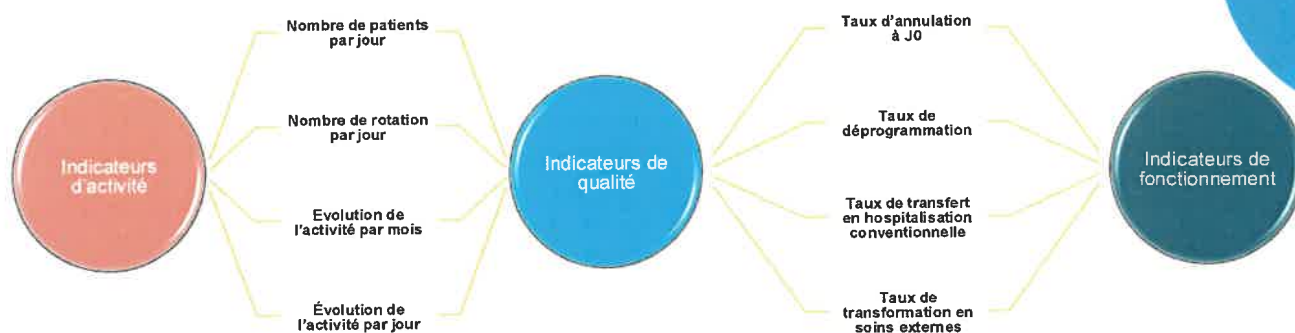
Actuel P1									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requise	Actuel
HDI Avant P2T1	Cadre	Pôle CVTPN - Pôle CHIC	L au V	JC				2	2
	AS	allergo-OTU+SRC	L au V		1,22	7h42	3	3,66	9,6
		Rhumatologie	L au V		1,22	7h42	1	1,22	
		néphrologie	L au V		1,22	7h42	1	1,22	
		Cardio-Med vas	L-V		1	12h	1	1	
		Prégr pneumo hépato	L-V		1	7h42	2,5	2,5	
	AMA	Pneumologie	L au V	8h-16h	0,7	8h00	1	0,7	4,85
		Rhumatologie	L au V	8h-16h	1,25	8h00	1	1,25	
		néphrologie	L au V	8h-16h	1,25	8h00	1	1,25	
		Cardio-Med vas +HDI	L au V	8h-16h	0,7	8h00	1	0,7	
		muco	L au V	8h-17h	1,25	8h00	1	0,55	
	ASH	allergo-OTU+SRC	L au V	7h-16h		9h	1	0,7	3,38
		Rhumatologie	L au V	10h-19h	Mutualisation ASH HC/ISS/HCI	9h	1	1,28	
		néphrologie	L au V	7h-16h		9h	0,7	0,7	
		Cardio-Med vas	L au V	7h-16h		9h	0,7	0,7	
	Diet	Pôle CVTPN - Pôle CHIC	L au V	8h-15h42	pool	7h42		2	2
OUVERTURE 2025 (N)+ 2026 (N+1)									
Libellé CR	Corps Grade	Poste	Fréquence	Horaires	Coef	Durée	Nombre de postes	ETP Requise	2025-2026
UMA	Cadre	Pôle CVTPN	L au V	JC				2	2
	AS	JOURNÉE	L au V	7h-19h	1,9	12h	2	3,8	7,46
		MATIN	L au V	7h-14h-42	1,22	7h42	1	1,22	
		MATIN	L au V	8h-15h-42	1,22	7h42	2	2,44	
	AMA	Pneumologie	L au V	8h-16h	1	7h42	1	1	4,85
		Rhumatologie	L au V	8h-16h	1	7h42	1	1	
		Néonrologie	L au V	8h-16h	1	7h42	1	1	
		Cardio-Med vas	L au V	8h-16h	1	7h42	1	1	
		Muco	L au V	8h-17h	1	7h42	1	0,55	
	ASH	MATIN	L au V	9h-18h	1,43	9h	1	1,43	2,86
		JOURNÉE	L au V	10h-19h	1,43	9h	1	1,43	
	Diet	Pôle CVTPN - Pôle CHIC	L au V	8h-15h42	pool	7h42		2,5	2,5

MONTÉE EN CHARGE DE L'ACTIVITÉ PROGRESSIVE

PROFESSIONNELS MUTUALISÉS

17

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DES SOINS



18

CONCLUSION



Un projet



Une activité en expansion



Des ressources adaptées à l'activité



Une offre de soins ambulatoire d'excellence



Un projet médico économiquement rentable



Une image positive du CHU de NICE



Un outil performant adapté aux besoins des patients et des professionnels

